

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020

Présents : Alexandre ALAJBEGOVIC, Isabelle AVON, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Caroline GALINA, Adeline LE BARON, Jérôme MORELLO, Jean-Pierre PETTAVINO, Rémy PIOMBINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, Manon THERON CHAUVET, Olivier VOLLAIRE.

Absents excusés :

- **Approbation du compte-rendu** du dernier conseil à l'unanimité
- **Point travaux** (Joël RAYMOND)
 - **Tennis :** l'appel d'offres est clos, le dépouillement est en cours. Certaines entreprises vont être recontactées pour compléter leur offre ou rectifier quelques erreurs.
Point sur les offres début janvier.
 - **Eclairage public :** Il manque deux lanternes (jeu de boules + chemin de la Calade) , elles devraient être posées d'ici le 31/12.
 - **Lavoir :** les travaux avancent. Le pré_câblage, le béton, et la pose de poutres ont été réalisés, et hormis un petit retard par rapport au bloc de pierre du fronton, la dernière réunion de chantier avec l'architecte Cédric Garcin et l'entreprise Tonelli permet de viser une fin des travaux fin janvier 2021, en fonction des intempéries.
 - **Dispensaire :** les travaux sont terminés. Une vérification de la conformité de l'installation électrique sera faite mercredi 23/12, comme sur tous les bâtiments communaux de façon périodique par ailleurs.
 - **Traçage :** l'entreprise midi traçage a commencé le balisage des panneaux de la zone 30 et la signalisation horizontale qui avaient été programmés. Mais des intempéries et les congés de fin d'année diffèrent la poursuite de l'exécution au 15 janvier.
A noter qu'un panneau stop a été installé en bas de l'avenue Laurent Vibert, au niveau de la croix.
 - **Rénovation énergétique** du bâtiment Philippe de Girard (école) : cela va prendre plus de temps que prévu, c'est traité à la fois par EDF et Isol Sud Est, et un problème informatique a provoqué 3 semaines de retard. Le coût du chantier est évalué à environ 4000 €, dont seulement 1500 € à la charge de la commune.
A noter que la journée d'information du 17 décembre à l'espace Camus sur la rénovation énergétique, à l'initiative du Parc du Luberon, de l'ALTE (Agence Locale de la Transition Énergétique), et d'Isol Sud Est, a connu un franc succès. Une quinzaine de dossiers vont être traités par notre architecte conseil.
 - **Rénovation des fenêtres de l'école :** les entreprises contactées chiffrent le projet à environ 120 000 €. il est donc nécessaire de faire un appel d'offres, et d'étudier les possibilités de subvention sur un tel chantier.
 - **Chemin des écoliers :** le relevé du géomètre et l'étude de sol ont été faits. C'est dans les mains du bureau d'étude K ingénierie, qui va déterminer la nature des travaux à entreprendre.
 - **RD27 aménagement entrée de ville :** il s'agit de réaliser le projet d'aménagement et de sécurisation, avec création de trottoirs et réfection du mur de soutènement, pour l'entrée de ville en venant de Lauris. Cela nécessite l'acquisition d'une bande de terrain (environ 277 m²) appartenant à Mme Jeanine Colletin, à l'issue de laquelle le mur de soutènement deviendra propriété de la commune...
Le géomètre a fait l'acte d'arpentage, on va pouvoir passer l'acte d'acquisition chez le notaire.
Une rencontre est prévue avec le conseil départemental qui exercera la maîtrise d'œuvre, pour finaliser ce projet et étudier toutes les possibilités de subvention.

- **Élagage** : un pin menaçant de tomber a été abattu au parking des tennis.
Un autre pin, derrière l'immeuble de la Treille au niveau du transformateur électrique, a été taillé pour sécuriser le domaine public.
Deux cyprès bleus et un cèdre ont été abattus dans la cour de l'école en prévision des travaux de réfection du mur de soutènement (chemin des écoliers).
Divers tilleuls et autres arbres ont également été élagués à proximité des tennis.

- **Parking des cerisiers** : projet de rénovation en plusieurs phases.
 1. La première phase consistera en une rénovation de la surface, du 4 au 8 janvier pour la partie nord, et du 11 au 15 janvier pour la 2ème partie.
 2. la deuxième phase (prévue à l'automne), consistera à planter des arbres (opération 20 000 arbres du Département).

Le Conseil adopte à l'unanimité la délibération suivante pour autoriser Monsieur le Maire à passer une **convention avec le Conseil Départemental**, afin de bénéficier de ce dispositif : Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil départemental de Vaucluse dans le cadre de l'Opération « planter 20 000 arbres en Vaucluse » afin de pouvoir bénéficier de plantations pour l'aménagement paysager dans le cadre de travaux de rénovation de parking du village de Lourmarin.

Monsieur le Maire propose de s'engager dans cette démarche « planter 20 000 arbres en Vaucluse » au travers d'une convention signée avec le CD 84.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont de la compétence Mairie et qu'il n'y a pas de coefficient de transfert auprès de la C.A. LMV.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise monsieur le maire à solliciter le Conseil Départemental de Vaucluse à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier

C'est l'entreprise de travaux publics Amourdedieu qui fera les travaux.

- **Place Henri Barthélémy et parking du château** : on profite de la présence de l'entreprise Amourdedieu avec ses engins sur la commune en janvier, pour lui faire remettre à niveau le revêtement en clapissette de la place Henri Barthélémy, ainsi que le dégoudronnage du parking du château et réfection d'un tapis de gravette tassée, en attendant un futur projet d'aménagement plus conséquent de ce parking.
- **Compostage partagé + conteneurs** de stockage des services techniques : Joël RAYMOND a rencontré Mme LEUTIER (APARE-CME), tout est techniquement possible. Nouvelle rencontre à venir pour affiner le projet.

- **Urbanisme** (Joël RAYMOND)

Rappel de l'adoption en novembre des révisions allégées du PLU.

Une rencontre a eu lieu avec les acquéreurs du Moulin et de la propriété du Galinier, pour cerner plus précisément le projet qui sera encadré par le règlement de cette future zone U adaptée à l'activité du Galinier. Le bureau d'études SOLIHA sera vu ultérieurement avec ces éléments.

Concernant le Domaine de la Source, une visite sur place a été faite avec notre technicienne Marie-Claire Girardet, afin d'inspecter leurs travaux d'installation d'un système d'assainissement par phytoépuration et voir l'implantation des futures serres.

Enfin concernant la coutellerie, un déplacement sur site a été fait pour appréhender les éléments nécessaires au périmètre du futur STECAL (Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitée) compatible avec l'activité.

Concernant le projet de réhabilitation du fronton de l'école (côté ave Dautry), le démarrage de l'étude confiée au CAUE est prévu en janvier. On profitera du relevé réalisé par le géomètre dans le

cadre des travaux de mise en sécurité de la cour de l'école et du chemin des écoliers, pour alimenter cette étude.

- **Marché libre de fourniture d'électricité** (Joël RAYMOND) :

C'est EDF qui remporte l'appel d'offres pour la fourniture d'électricité sur le marché libre. On repart donc avec EDF, avec un tarif un peu supérieur.

En 2019, on a consommé pour 63 000 € d'électricité.

En supposant qu'on reste sur la même consommation, on va passer à 65 000 €. Mais c'est sans compter sur la baisse de consommation induite par l'installation en 2020 de l'éclairage public LED connecté.

le choix de l'énergie verte ne représente, quant à lui, à consommation égale, qu'un surplus de 380 € par an.

- **GEMAPI + GEPU** (Joël RAYMOND) :

Suite à la réunion qui s'est tenue à LMV.

L'état a donné au 1er janvier 2018 la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) aux Communautés de Communes, en l'occurrence à LMV. Les dépenses pour assumer cette nouvelle responsabilité de prévention peuvent être assurées par la mise en place d'une taxe GEMAPI. Cette taxe est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises ; elle n'a pas été décidée par LMV depuis 2018 pour pouvoir évaluer le coût lissé annuel de cette compétence. Cela est maintenant le cas, et le budget de LMV ne pouvant supporter seul cette dépense, le taux devra être fixé après des simulations de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) .

Cette taxe s'appliquera à tous les habitants et entreprises de l'agglomération.

Pour ce qui concerne la **compétence GEPU** (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) obligatoire depuis 1er janvier 2020 pour les communautés d'agglomération, tout le travail de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) va être de voir comment, tout en garantissant à l'agglomération que sa responsabilité ne sera pas engagée, on va répartir cette charge.

- **Renouvellement de la convention avec la SPCAL**

Il s'agit de renouveler la convention avec la SPCAL, société de capture d'animaux, afin d'assurer un service de fourrière animale à la demande, y compris l'enlèvement des cadavres d'animaux (maxi 40 kg) trouvés sur le territoire de la commune. Les animaux capturés sont systématiquement amenés à la SPA de L'Isle sur la Sorgue. Cela représente un coût de 384 € par an sur la base de la population INSEE 2020. Le conseil délibère pour autoriser le Maire à signer cette convention, et nomme l'agent de surveillance de la voie publique, M. Alain GALLOUZE, comme référent.

Il est évoqué également le problème de la prolifération des pigeons, pour lequel il faudra trouver une solution. Certaines communes utilisent les faucons pour chasser les pigeons... mais cela signifie que les pigeons sont simplement éloignés vers les communes voisines.

- **Adhésion au groupement des communes oléicoles de Vaucluse**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil délibère et décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement des communes oléicoles de Vaucluse.

Alexandre Alajbegovic suggère qu'on organise une fois par an une manifestation autour de l'huile d'olive.

- **Véhicule Trafic Communication.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acquérir un véhicule financé par la publicité, et propose que la mairie finance également un encart sur le panneau avant du véhicule, avec le nom et le blason de la commune. Le coût serait de 1500 € par an. Cette décision est adoptée par le conseil

municipal.

- **Bilan Noël de l'école :**

Ça s'est très bien passé, les enfants ont beaucoup apprécié la venue du père Noël en hélicoptère, et les enseignantes étaient ravies que cela se passe le vendredi à l'école plutôt qu'un samedi dans la salle des fêtes.

Le conseil remercie chaleureusement M. Régis RIZZO, qui s'est spontanément proposé pour emmener le père Noël en hélicoptère et qui s'est également rendu à l'école de Puyvert.

- **Marché de Noël :**

Malgré le manque d'animations en raison du COVID, les commerçants étaient globalement satisfaits. Il faudra veiller à choisir des commerçants qui proposent des produits vraiment en lien avec Noël, afin qu'il se distingue d'un marché ordinaire.

- **Echo de la Combe :**

Distribution terminée, les habitants ont apprécié cet écho de la Combe plus étoffé.

- **Noël du personnel :**

Il s'est déroulé en très petit comité dans l'Espace Camus en raison du COVID, seuls les Adjointes et le Maire étaient présents avec le personnel, et contrairement aux autres années, il n'y a pas eu d'apéritif dînatoire.

- **Vœux du Maire :**

La cérémonie des vœux du Maire 2021 devra, elle aussi, s'adapter aux circonstances...

Il n'y aura donc pas d'invitation de la population à la Fruitière comme les autres années, mais un petit film sera réalisé par Gabriel Alfonsi, mettant en scène l'action du CM dans le village.

Ce film sera diffusé sur les réseaux sociaux de la mairie, et plusieurs projections auront également lieu à la Fruitière ou à l'Espace Camus pour ceux qui n'ont pas accès au numérique chez eux (personnes âgées essentiellement), en présence de 3 ou 4 élus à tour de rôle afin de maintenir le contact, sans oublier l'offrande d'une rose.

- **Questions diverses :**

- **Succès de l'opération boîtes de Noël** à l'initiative de Clarisse Bourcet, 200 boîtes seront distribuées le 23 décembre aux plus démunis dans les points d'accueil d'Aix en Provence. Roger STACHINO fait appel aux bénévoles pour acheminer les boîtes.

- **Occupation de la place Henri Barthélémy** pendant la saison estivale : cette place étant très demandée par les organisateurs de foires en tous genres, il convient de réfléchir, d'ici le premier conseil de janvier, aux conditions d'occupation, au choix des exposants (artisans, antiquaires, etc), ainsi qu'à la fréquence de l'occupation. Les organisateurs ayant un planning à établir, il faudra pouvoir leur répondre en début d'année sur leurs demandes de dates.

Peut-on exiger la qualité plutôt que la fréquence, doit-on opter pour l'originalité ?

Il convient d'éviter également les télescopages avec les autres manifestations du village (fête de la vigne et du vin ,salon du carnet de voyage, festival yeah !, carnaval, fête votive, etc...).

Il ne faut pas perdre de vue le côté lucratif de cette occupation, mais Rémy PIOMBINO souligne qu'il est également important de permettre aux lourmarinois de profiter de la place pendant le week-end, de boire un verre en terrasse avec des amis pendant que les enfants jouent en toute tranquillité.